**Session 14 décembre 2016 – BP 2017**

**Intervention de Madame Anne LASSUS – Canton Lunéville 2**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président,

Les agriculteurs souffrent. Nous savons que leur problème n’est pas de distribuer leurs produits mais bien de les valoriser.

Nous savons que les prix imposés pour la viande et le lait notamment, sont insuffisants pour couvrir les frais de leurs exploitations.

Le fait de limiter les intermédiaires et de les inciter à vendre localement ne peut effectivement que leur être bénéfique.

Aussi, nous saluons cette initiative profitable à nos enfants et nos agriculteurs, nous ne pouvons que trouver cette idée très louable.

Vous proposez d’inscrire 100 000 € de dépenses pour financer une aide à l’approvisionnement local dans les collèges.

Pour les 45 cantines des collèges publics du département, cela représente une dotation annuelle supplémentaire pour la restauration de 2222 € par collège.

Faisons un calcul rapide.

Si l’on part sur une base de 36 semaines de cours par an et une moyenne de 4 repas par semaine, cela correspond à 15 € par collège et par jour.

Dans un collège de 500 élèves environ, le budget journalier des repas avoisine les 850 €. Vous proposez donc d’augmente la subvention de 1.7 % !

Pensez-vous sincèrement que cette somme suffirait à compenser le surcoût de l’achat des aliments bio ainsi que le surcout du traitement de ces matières premières ?

Ce n’est pas possible pour les collèges de supporter cet effort financier conséquent avec un saupoudrage de seulement 15 € par jour.

Il est impensable d’imaginer que cette somme soit suffisante pour apporte un réel changement dans l’approvisionnement des collèges, à moins de choisir quelques établissements pilotes, mais selon quels critères ?